



SPECIAL NÉGOCIATION

Rappel de la négociation de 2005

Nous vous rappelons quelques éléments à ne pas oublier de la dernière négociation :

- ✎ **Décret** de nos conditions de travail par le projet de loi 142 (devenu la loi 43) donc la perte de notre droit de négocier et imposition de nos conditions de travail;
- ✎ **Gel** salarial pendant deux ans;
- ✎ **Imposition** de la négociation locale (26 matières à négocier localement, syndicat-employeur);
- ✎ **Abolition** du droit de grève pendant la durée de la convention collective nationale et de tout geste concerté sous peine d'amendes individuelles, syndicales, fédératives et au niveau des centrales syndicales);
- ✎ **Menaces** de la part de nos employeurs qui se servent du décret pour nous empêcher de dénoncer ensemble les aberrations que nous nous faisons imposer comme le TSO, la surcharge de travail, les réorganisations de travail à la bonne franquette, les coupures de postes, etc.

La négociation à venir

La prochaine **négociation** est une négo **ciblée**, pour qu'au 31 mars 2010 nous ayons signé notre convention. Sur le plan national, quatre sujets ont été retenus : salaire, retraite, droits parentaux et disparité régionale.

Les enjeux ? Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'attraction et la rétention du personnel constituent un enjeu majeur et un objectif primordial à atteindre. La rémunération et le retard salarial constaté entre employés des secteurs public et parapublic et les autres salariés du Québec sont des obstacles importants pour atteindre cet objectif. Au-delà du volet salarial, l'attraction et de la rétention se déclinent différemment d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'emploi à l'autre. Des solutions adaptées peuvent être mises de l'avant dans les revendications sectorielles. La question de pénurie doit être abordée selon une approche globale et à long terme, avec l'objectif de rendre plus attrayant le travail dans le secteur public en général par opposition à la stratégie patronale à courte vue, compartimentée et, la plupart du temps, source d'iniquités.

Les revendications, tant sur les matières intersectorielles (nationales-**CSQ**) que sectorielles (fédératives-**FSQ**), doivent porter sur un nombre limité de sujets, être en lien avec la promotion des services publics de qualité, être axées sur l'attraction et la rétention du personnel et être perçues comme étant réalistes et atteignables.

Pour la Fédération de la santé du Québec (**FSQ**), nos orientations sont :

- ✎ Diminuer les impacts de la pénurie par l'instauration de nouvelles mesures attrayantes et permanentes;
- ✎ Obtenir la reconnaissance et la valorisation du travail;
- ✎ Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail;
- ✎ Obtenir des conditions permettant une meilleure conciliation entre la famille et le travail.

Ces orientations ont permis de mettre en lumière les sujets pour lesquels la **FSQ** centralise ses demandes, soit : rétention et attraction, soutien clinique, monétaire, conciliation entre la famille et le travail, liberté d'action syndicale.

Dépôt des revendications

Le dépôt de nos revendications est à nos portes. Ce sera dans la semaine du 25 octobre que les différents syndicats, les fédérations et le front commun déposeront leurs revendications. Le 30 octobre, les syndicats doivent prendre rendez-vous avec leur employeur afin de lire une déclaration de négociation commune. À Laval, la déclaration sera lue et déposée par le **SIIIAL** et les syndicats CSN et APTS pour que le message envoyé au gouvernement soit le plus fort possible. Tous les employeurs doivent être visés le 30 octobre et ces rencontres doivent être réalisées en front commun.

Rappel du front commun

Le front commun est composé du SISP (CSQ, APTS, SFPQ, FIQ et SPGQ), de la CSN et de la FTQ.

- ✎ **Le front commun** de cette prochaine ronde de négociation est historique : 475 000 travailleuses et travailleurs des services publics;
- ✎ **Le front commun** constitue la manifestation d'une solidarité syndicale sans précédent avec laquelle le gouvernement Charest devra composer au cours de la présente ronde de négociation;
- ✎ **Le front commun** se porte sur la défense et la promotion des services publics, la défense des droits des travailleurs et il doit, en ce sens, s'adjoindre l'opinion publique à nos revendications;
- ✎ **Le front commun**, c'est la voie à suivre pour la prochaine ronde de négociation;
- ✎ **Le front commun**, c'est une nécessité suite au décret de la dernière négociation;
- ✎ **Le front commun**, c'est la force du nombre;
- ✎ **Le front commun** doit faire comprendre au gouvernement que nous sommes des incontournables pour la prochaine ronde de négociation;
- ✎ **Le front commun**, c'est un pouvoir de négociation.

Manifestation en front commun

Le 29 octobre, il y aura une **manifestation en front commun** à l'Université de Montréal au CEPSUM à 19 heures pour souligner le dépôt de nos revendications. La durée de la manifestation sera de deux heures tout au plus.

- ✎ C'est un événement historique;
- ✎ Nous devons nous faire entendre;
- ✎ Nous devons envoyer un message clair;
- ✎ C'est assez l'imposition de nos conditions de travail!
- ✎ **Nous devons nous unir pour la prochaine ronde de négociation.**

Nous vous invitons à vous joindre aux 5000 personnes attendues à cette manifestation. Pour y participer, veuillez laisser vos coordonnées (nom et numéro de téléphone) au (450) 686-6871, poste 55 pour vous inscrire. Nous allons prévoir un mécanisme pour nous rendre sur les lieux de la manifestation en fonction du nombre de personnes inscrites et nous vous contacterons.

Vous avez jusqu'au 27 octobre à 16 heures pour vous inscrire.

Solidarité !!!

Jean-François Caron
Président du SIIIAL

